

Communiqué de presse

9 mars 2016

10 ans de programme de réussite éducative Le CGET publie deux études d'évaluation

Développé dans le cadre de la politique de la ville, le programme de réussite éducative (PRE) a fait l'objet d'un suivi spécifique dès sa création, il y a dix ans. Aucune mesure d'impact sur les bénéficiaires, ni étude globale sur ce programme n'avait encore été réalisée.

Afin de pallier ces manques, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a prescrit et financé deux études dans une optique évaluative et prospective. Il publie aujourd'hui deux rapports d'étude, une quantitative et une qualitative, qui permettent d'établir le premier bilan global de ce dispositif.

➤ **Une étude quantitative réalisée par l'Institut des politiques publiques (IPP)**

En 2011, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, le CGET a confié à l'Institut des politiques publiques (IPP) une évaluation des impacts des PRE par le biais d'une étude économétrique isolant l'effet propre du dispositif sur les bénéficiaires. Cette étude a concerné 404 enfants en PRE et 258 enfants hors PRE scolarisés dans des écoles situés en territoires

Contacts presse

Corinne GONTHIER / Noëlie MOULÈNE

Tél. : 01 85 58 60 53

corinne.gonthier@cget.gouv.fr

noelie.moulene@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr

prioritaires de la politique de la ville. Elle a interrogé les élèves, leurs parents, leur enseignant et des coordonnateurs PRE.

Les résultats indiquent le peu d'effet constaté sur le bien-être psychologique et le comportement des enfants. Ils pointent un impact négatif du dispositif sur l'estime de soi et la sociabilité avec les autres enfants de l'école. A l'inverse, on constate une amélioration significative de l'assiduité scolaire chez les bénéficiaires du PRE.

➤ **Une étude qualitative réalisée par le bureau d'études Trajectoires**

En 2015, le CGET a confié au bureau d'études Trajectoires une seconde évaluation qualitative sur 8 territoires couverts par un PRE, en réalisant 128 entretiens approfondis avec les principaux partenaires, acteurs et bénéficiaires des projets locaux ; cette évaluation permet d'apprécier les PRE dans leurs dimensions scolaire et sociale.

L'étude constate que le PRE prend en charge des enfants dont les difficultés rencontrées sont très variées. L'étude montre que les modalités d'accompagnement développées par les PRE permettent le repositionnement sur une trajectoire positive d'une partie seulement des enfants pris en charge. Elle distingue 4 groupes d'enfants et montre que l'ampleur des effets et des impacts est corrélée à la nature des fragilités initiales et à la capacité des parents à être mobilisés : pour les enfants en très grande difficulté, le dispositif tel qu'il est construit aujourd'hui serait insuffisant.

Un comité de pilotage indépendant

Les deux études d'évaluation ont été pilotées par un comité indépendant, mis en place en 2011 par le comité d'orientation de l'Onzus (Observatoire national des zones urbaines sensibles*), et réunissant, sous l'égide du ministère de la Ville, des représentants de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), de la Direction générale des enseignements scolaires (Dgesco) et des services déconcentrés de l'Education nationale ainsi que des représentants de l'Association nationale des acteurs de la réussite éducative (Anaré) et de PRE.

Le comité était présidé par Claude Seibel, inspecteur général honoraire de l'Insee, et a bénéficié des apports d'Annie Fouquet, présidente du Conseil scientifique de l'Onzus*.

**L'Onzus est devenu Observatoire national de la politique de la ville – ONPV avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.*

Au final, les effets du dispositif sont globalement positifs mais les deux évaluations ont montré qu'il était important d'en améliorer l'efficacité en travaillant sur plusieurs pistes.

Contacts presse

Corinne GONTHIER / Noëlie MOULÈNE

Tél. : 01 85 58 60 53

corinne.gonthier@cget.gouv.fr

noelie.moulene@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr

Parmi elles :

- Orienter les enfants dès le départ sur le bon dispositif pour s'assurer de la pleine mobilisation des professionnels concernés et ainsi déclencher les effets positifs escomptés sur les bénéficiaires des PRE et consolider les autres modalités de prise en charge pour les enfants les plus en difficulté pour lesquels le PRE n'est pas suffisant ou adapté ;
- Renforcer le lien entre le PRE et l'Education nationale, notamment en systématisant le lien entre le professeur de l'enfant bénéficiaire et l'équipe du PRE pour améliorer l'efficacité sur la performance scolaire ;
- Améliorer l'architecture des PRE par l'intégration des intercommunalités dans les partenaires actifs ainsi qu'une réflexion sur les missions des coordonnateurs.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter sur www.cget.gouv.fr :

- une [note de synthèse](#) reprenant l'essentiel des résultats ;
- les deux études d'évaluation ([étude quantitative](#) ; [étude qualitative](#)) ;
- [la liste des préconisations](#).

Par ailleurs, le CGET a d'ores et déjà mis en place un groupe de travail partenarial qui permettra d'étudier les préconisations et de proposer à l'été un plan d'actions pour l'évolution du dispositif.

Le PRE, c'est quoi ?

Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans résidant dans les quartiers de la politique de la ville et qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. Il invite à la mise en œuvre de projets de réussite éducative (PRE) portés par des structures publiques et à la mise en place d'une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires de soutien composées de professionnels de champs variés et complémentaires (scolaire, socio-éducatif, social, sanitaire, etc.).

En chiffres (2015)

- > Plus de 100 000 enfants bénéficiaires pendant l'année scolaire 2014-2015, dont 79 % dans le cadre d'un parcours personnalisé ;
- > 8 600 établissements couverts ;
- > 1 600 postes équivalent temps plein affectés à la coordination des PRE et à la mise en œuvre des parcours individualisés ;
- > une moyenne de 20 jours entre le repérage d'une difficulté chez un enfant et sa prise en charge ;
- > 100 millions d'euros de financement dont 70 millions d'euros de contribution du CGET.

Contacts presse

Corinne GONTHIER / Noëlie MOULÈNE

Tél. : 01 85 58 60 53

corinne.gonthier@cget.gouv.fr

noelie.moulene@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr